

Préparation de la rentrée scolaire 2009

Le CTPD est appelé à donner son avis sur la répartition des moyens d'enseignement affectés au département.

La répartition de la dotation globale horaire accordée au département après consultation du CTPA tient compte des effectifs prévus ainsi que des horaires affectés à chaque niveau.

I - Les effectifs

1-1 : le collège

À la rentrée 2008, 52 582 élèves (hors segpa) ont été accueillis, soit + 122 par rapport à l'effectif réel de la rentrée 2007.

La prévision d'effectifs arrêtée par le rectorat pour la rentrée 2009 est de 52 837 élèves, soit + 255 par rapport au constat de la rentrée 2008.

1-2 : le lycée

À la rentrée 2008, 44 556 élèves ont été accueillis, soit + 60 élèves par rapport à la prévision rectorale et + 287 par rapport à l'effectif réel de la rentrée 2007.

La prévision d'effectifs arrêtée pour la rentrée 2008 est de 44 786 élèves, hors mentions complémentaires, FCIL et structures d'apprentissage.

II - La dotation départementale

La dotation collège est de 64 223 heures dont 4367 HSA.

La dotation segpa est de 2711 heures dont 380 HSA.

La dotation lycées est de 72796 heures dont 8663 HSA

La dotation EREA est de 4274 heures dont 598 HSA.

III - La répartition des moyens

1 – le collège

1-1 Les horaires applicables

La classe de 6e

28 heures hebdomadaires par division.

La classe de 5e

25,5 heures hebdomadaires par division.

La classe de 4e

28,5 heures hebdomadaires par division.

La classe de 3e

28,5 heures hebdomadaires par division.

La CLA

24 heures, soit 18 HP et 6 HSA

1-2 La méthode de travail

Les prévisions d'effectifs ont été arrêtées en collaboration avec les chefs d'établissement via l'outil informatique académique SEMAPHORE.

Les seuils indicatifs retenus pour doter les structures prévisionnelles sont les suivants:

6e	26 élèves
5e - 4e - 3e	28 élèves
CLA	20 élèves
4e aide et soutien	20 élèves
3e insertion	15 élèves

Il est rappelé que les structures sont déterminées par les chefs d'établissement après avis du conseil d'administration (cf. autonomie des EPLE).

En dehors de ces éléments, ont été financés :

- les heures statutaires
- les horaires liés aux sections européennes
- les horaires prévus dans le cadre des conventions de mise en place des sections sportives validées par le rectorat
- les LV2 à faible diffusion (et l'allemand) en 5^{ème}
- l'option grec : 3 heures
- Une dotation supplémentaire de 13 % en RAR et en ZEP-sensible, 10 % en ZEP et 10 % en REP
- l'option découverte professionnelle en classe de troisième, financée à hauteur de 3 heures dans chaque collège

Les collèges Auguste Renoir à Asnières, Van Gogh à Clichy ainsi que République à Nanterre bénéficient d'une dotation supplémentaire de 10%, eu égard à leur situation particulière (dotation équivalente à une situation en ZEP), de même que le collège Les Renardières à Courbevoie du fait de son seul classement violence.

Une étude a ensuite été réalisée à partir des DHG simulées par rapport au pourcentage de PCS moyennes et défavorisées. Une limite a ainsi été dégagée, donnant une DHG minimum et une DHG maximum pour chaque établissement. Certains collèges ont ainsi bénéficié d'une augmentation de leur DHG afin que l'ensemble des établissements atteignent au moins la limite inférieure, sans que ceux dépassant la DHG maximum ne soient ramenés à la borne supérieure.

Tous les collèges en éducation prioritaire ont vu leur H/E maintenu. Pour ceux en perte d'effectifs, l'écart de DHG a été limité à une heure pour un élève, ce qui amène au final à une augmentation de h/e pour ces établissements

Les collèges hors éducation prioritaire ont eux aussi été corrigés dans la perte éventuelle de leur DHG liée à l'évolution des effectifs à hauteur de 50%.

La réserve départementale est destinée à :

- l'ouverture de nouvelles CLA
- les classes relais
- les UPI
- le maintien et la création d'un poste complet de professeur documentaliste dans les collèges n'en disposant pas
- la coordination départementale (ACMO, CDDP, éducation artistique et culturelle...)
- la provision destinée au bilan de gestion de la rentrée
- la coordination et synthèse en segpa
- une réserve destinée à répondre à des évolutions imprévues.

2- les segpa

La prévision rectorale est de 1 050 élèves.

Les horaires d'enseignement (BO n°32 du 7 septembre 2006) :

6°: 26h30

5°: 25h

4°: 28h30 (34h30 avec dédoublement de la formation professionnelle)

3°: 31h30 (43h30 avec dédoublement de la formation professionnelle)

FQ : 31h30 (43h30 avec dédoublement de la formation professionnelle)

Une réserve est constituée pour permettre le financement du bilan de gestion ainsi que des ajustements éventuels.

3- les lycées

Le financement des structures est conforme aux textes réglementaires actuellement en vigueur, y compris pour les lycées professionnels.

Le calcul des dotations lycées tient compte des propositions liées à l'offre de formation 2007, de la prévision des effectifs, des structures nécessaires à l'accueil des élèves ainsi que de compléments divers.

Parmi ces compléments, nous trouvons :

- les heures de première chaire,
- les heures statutaires,
- les heures de pondération : elles sont basées sur le constat 2007, éventuellement modulées à l'occasion d'une fermeture d'une filière post-bac ou d'une baisse d'effectifs sur le niveau.

Les lycées en ZEP bénéficient d'une majoration de 3% de la DHG.

Les CPGE sont financées à la structure et bénéficient en outre d'un lissage au h/e pour permettre l'enseignement des matières optionnelle et facultatives.

Une modification de ce h/e a été opérée pour les CPGE littéraires.

Celui-ci passe ainsi de 0,35 à 0,50. le h/e des autres CPGE reste inchangé.